

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2016

Le vendredi 29 janvier à 21h les membres de l'AFUL « la Colline de Verville » se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Présidente de l'Association, à la Maison Départementale des Comités Sportifs, boulevard Charles De Gaulle à Mennecy (91540).

Après avoir constaté le défaut de quorum pour l'Assemblée convoquée à 20h, Madame Duault, Présidente ouvre l'Assemblée Générale à 21h00, sans règle de quorum, comme le prévoit le règlement de l'AFUL, en présence de 69 membres et de 63 représentés, soit un total de 132 membres.

Les deux personnes détenant le plus grand nombre de pouvoirs sont désignées comme scrutateurs. Il s'agit de Madame Veislinger et de Monsieur Soave.

La Présidente présente les membres du Comité :

- **M. Arthuis Jérémy** membre de la Commission financière. Son pavillon étant vendu, il est démissionnaire de fait.
- **Mme Basu Claude**, membre des Commissions Cadre de vie et Espaces verts.
- Madame **Delpierre Catherine**, membre de la Commission Cadre de Vie.
- Monsieur **Dorliat Florent**, trésorier.
- Madame **Duvauchelle Joëlle** secrétaire adjointe, trésorière adjointe, membre de la Commission Cadre de Vie.
- Monsieur **Golfier Didier** membre de la Commission Cadre de Vie.
- Monsieur **Lebrave Jacques** absent ce soir pour des problèmes de santé, membre de la Commission réseaux.
- Monsieur **Ripoll Pierre-Jean** membre de la Commission financière.
- Monsieur **Ruby Laurent**, membre de la Commission Espaces verts absent ce soir pour des raisons professionnelles.
- Monsieur **Soave Antonio**, membre de la Commission technique.
- Mme **Veislinger Claire** secrétaire.

La Présidente rappelle : « Tous ces bénévoles, forment **une véritable équipe** de travail qui réfléchit, échange des arguments dans une ambiance sympathique, avant de prendre les meilleures décisions possibles »

Collaborent aussi aux travaux du Comité :

- Les **vérificateurs aux comptes** : **Messieurs Guy, Hillon et Chhoeu** qui ne font pas partie du Comité mais qui contrôlent les comptes quatre samedis matins par an.
- **Deux consultants également hors Comité** :
  - M. Pucet** Consultant réseaux,
  - M. Hermès** qui a créé notre site et le complète à notre demande.

## RAPPORT MORAL

### I. ACHAT de la PARCELLE CADASTREE AE634

La bande de terrain devant la maison de l'AFUL dont il est question depuis plusieurs années, a été achetée à la mairie pour 1€ symbolique le 17 avril 2015.

### II. L'ARRIVEE de la FIBRE : sous-répartiteur du CH 003

De nombreux impondérables ont entraîné du retard.

La fibre ne couvrira pas l'ensemble des maisons de notre AFUL, ni celles des Bouvreuils et des Lys. Le Conseil Général a choisi le secteur présentant une urgence, le débit ADSL inférieur à 2Mb, cf « Verville info » de Juin 2015, consultable sur le site et affiché dans la maison de l'AFUL.

Rappel important : la fibre arrivera aux armoires, mais chaque habitation restera reliée à ces dernières par les fils de cuivre existants (fils du téléphone). Les spécialistes nous affirment que cela améliorera considérablement le débit.

Le raccordement final par la fibre, pour toute la France, sera réalisé d'ici 2022 dans le cadre du programme « le Plan France Très Haut Débit ».

La pose des câbles entre l'ancienne chambre de tirage et les nouvelles armoires vient d'être effectuée et la mise en service est programmée pour le 18 mars. (Informations du CG ce 27 janvier).

PRATIQUEMENT : Avant le branchement, chaque résident recevra une information, dans sa boîte à lettres. Il y aura de **petites coupures obligatoires** et normalement, le rétablissement de la ligne se fera automatiquement.

Mais tout est toujours possible et au cas où la ligne ne se rétablirait pas, vous aurez un numéro de téléphone que vous pourrez appeler et qui permettra de résoudre le problème à distance par ordinateur.

**Il sera inutile de nous appeler : nous ne pourrions rien faire à part vous redonner ce fameux numéro.**

### III. TELEVISION

Monsieur Soave.

Depuis quelques mois le réseau distribue, gratuitement, en numérique (TNT) et non plus en analogique Eurosport, Télétoon, TV5 Monde et CCTVF (chaîne d'information chinoise qui diffuse en français).

Comme vous avez pu lire sur votre écran, en avril la TNT sera diffusé en HD (Haute Définition), il sera nécessaire, pour ceux qui ne disposent pas actuellement d'un poste full HD, de s'équiper d'un petit boîtier pour passer de la HD READY en full HD.

Questions :

Monsieur Delpierre, rue des Sapins, ne reçoit pas les canaux 21, 22, 23.

M Soave lui conseille de vérifier les connexions qui sont souvent responsables des dysfonctionnements. Il propose de se rendre à son domicile.

Il faut rappeler, qu'en cas de pannes de télévision, les réparations en interne sont à la charge du résident, en externe, elles sont incluses dans le contrat passé avec Prestantennes.

Question :

Madame Laurisson, ne peut se procurer un décodeur avec prise PériTel, les revendeurs déclarant que ces décodeurs ne sont plus disponibles.

Le Comité mettra à disposition des résidents qui le souhaitent des informations leur permettant de se procurer ces boîtiers.

#### IV. COMMISSION CADRE de VIE :

- **La circulation :**
- Nous avons pu faire enlever une « **voiture ventouse** » qui occupait, depuis plusieurs années une place de parking Place des Rouges Gorges.
- La sécurité des piétons dans l'avenue de la Garde a été améliorée après concertation entre les résidents et la mairie.

Comme pour la rue des Acacias, en 2014 c'est la demande des riverains qui a pu faire avancer les choses. Monsieur Champenois, avenue de la Garde, a mobilisé ses voisins.

Le Maire, informé, est venu sur place avec le service technique et la police municipale : un échange s'est engagé en mettant l'accent sur les problèmes et les suggestions des résidents. Une réunion a été organisée à la mairie. Différentes solutions ont été proposées et un choix a été fait. Chacun reconnaît l'amélioration de la sécurité dans cette rue.

L'AFUL n'est pas responsable de la circulation mais elle vous accompagnera dans votre action.

- **Le manque de places de parking :**

Un résident s'est plaint d'un **manque de places de parkings** et a suggéré que nous fassions quelques places dans un espace vert.

Nous **avons rejeté à l'unanimité** la proposition lors de notre réunion du 4 décembre pour les raisons suivantes :

- Nos espaces verts n'ont pas à devenir des **espaces bétonnés**.
- Quelques places ne résoudraient pas le problème et il faudrait **toujours plus** de parkings dans les différents espaces verts.
- La solution des **plaques de béton perforées** laissant passer l'herbe n'en est pas une car à la longue, le tassement provoqué par les véhicules empêche l'herbe de pousser et donne **un visuel bétonné**.
- Il est vrai aussi que de **nombreux garages** n'abritent plus des voitures mais des meubles, objets divers etc.... De ce fait, les voitures se trouvent dehors.
- Et enfin, ce n'est pas un mince argument, cela coûte cher : le devis reçu affiche un coût de 5322 € pour 5 places.

- **Le non-respect du règlement :**

Nous avons organisé des réunions spécifiques Cadre de Vie en dehors des réunions mensuelles du Comité.

La plupart des litiges sont réglés à l'amiable par la discussion. Nous recevons les résidents autant de fois que nécessaire, nous écoutons leurs arguments et nous leur expliquons notre position. Dans la plupart des cas, nous trouvons un terrain d'entente.

**Dans tous les cas il vaut mieux agir en amont**, l'article 2 du règlement page 8 stipule : **tous les travaux modifiant l'aspect extérieur du lot seront soumis à autorisation du Comité Syndical de l'AFUL.**

Actuellement ce sont **les claustras** qui posent problème

Nous reprecisons que les claustras sont interdits sur toute la longueur des terrains. Seuls les claustras de la largeur de la terrasse sont autorisés à condition qu'ils soient végétalisés (règlement page 17)

**Nous demandons expressément aux quelques résidents qui ont installé des claustras interdits par le règlement de les retirer au plus vite.**

Questions :

Monsieur Fabre, demande de préciser ce que sont les claustras végétalisés : ce sont des claustras en bois contre lesquels poussent des végétaux : haies, plantes grimpantes ....

Monsieur Duparet, se plaint des poubelles non rentrées. C'est effectivement un souci, ces manquements ont déjà été signalés aux résidents contrevenants. Un rappel sera fait.

- **La véranda :**

Résumé rapide du problème de cette véranda pour les nouveaux résidents :

S'agissant d'une maison individuelle, le Comité a autorisé la construction d'une véranda. Il s'avère que la véranda réalisée n'était pas conforme au dossier. Elle était en particulier beaucoup trop haute et surmontée d'un bandeau noir qui ne correspondait pas à notre cahier des charges.

Après la dernière A.G., nous avons décidé avec notre avocat de procéder à une assignation en justice, mais ce dernier nous a conseillé de tenter une ultime conciliation.

Il y a eu beaucoup d'allers et retours entre notre avocat, l'avocat adverse et nous et de rappels. Enfin un protocole a été rédigé en accord avec les 2 parties. Il prévoit :

- 1- Le changement de la couleur en vert « tuile vieillie » (comme la toiture) du fronton de la véranda (façades et côtés).
- 2- L'abaissement de la véranda conformément à l'autorisation donnée.
- 3- Une date limite pour la fin des travaux fixée au 15 mai 2016. Vérification par l'AFUL une fois les travaux terminés.
- 4- Le versement à l'AFUL de la somme de 1000 €.

C'est la meilleure issue possible pour les 2 parties car il n'y a pas eu de procès. Nous sommes très satisfaits de l'action de Maître Baradez, très efficace, qui nous a permis de régler ce problème même si à un moment donné cela nous a semblé un peu long.

Nous consultons, d'ailleurs, notre avocat Maître Baradez (également avocat des 7 AFUL) quand le besoin s'en fait sentir.

Le Comité tient à préciser qu'il n'est pas élu pour **ennuyer** les résidents mais pour maintenir le règlement que vous avez voté.

Il a été dit que notre règlement, voté en A.G. **était obsolète** :

Ce règlement **date de 2011** ! Nous invitons fortement le résident qui a des **améliorations** à apporter à nous rejoindre au Comité et à travailler sur un nouveau règlement.

Tous les membres du bureau de l'époque confirment que c'est un travail colossal qui a duré plusieurs années. Chaque phrase est discutée, pesée etc....

Une fois rédigé, il reste à le faire approuver en A.G. extraordinaire et à l'inscrire au service de la publicité foncière.

Nous tenons à informer l'Assemblée Générale que la Présidente a été victime de deux agressions verbales assez violentes ces derniers temps. Un des résidents a présenté des excuses suite à la lettre recommandée qui lui a été adressée. Nous l'en remercions, cela permet de continuer sereinement notre travail et de rencontrer ce résident prochainement (la date est déjà fixée).

A la suite de ces incidents, la question s'est posée au Comité de savoir exactement combien coûterait un syndic privé et nous avons donc demandé un devis. Le coût du premier exercice s'élève à 25 821€, auquel s'ajoutent toutes les autres prestations : les vacations horaires : 4 tarifs différents allant de 105,50€ à 291€ selon le moment de la journée, les frais administratifs, les frais de recouvrement, les frais de mutation etc.

Toutes les sommes supplémentaires indiquées par le syndic sont assez difficiles à évaluer globalement. A cela s'ajoutent évidemment les frais actuels : salaire de M. Gerbeau, frais de la maison de l'AFUL...

On peut estimer un coût minimum entre 80€ et 100€ mensuel soit 960 € et 1200 € annuel. Un Comité sera de toute façon obligatoire puisqu'il doit servir d'intermédiaire entre les résidents et le syndic.

Il est vrai que les cas d'incivilités signalés sont très rares (2 en 2 ans à comparer à toutes les bonnes relations que nous avons) mais ils se sont produits à une dizaine de jours d'intervalle ce qui nous a interpellés.

Ceci étant dit, il faut préciser qu'avec la grande majorité des résidents, les échanges sont extrêmement courtois voire très sympathiques.

Ce sont ces bonnes relations qui motivent le Comité pour continuer ce travail.

## **V. LES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU D'EAUX USEES**

M. Lebrave absent, le rapport est présenté par Madame Duault.

L'exposé est volontairement court pour ne pas répéter ce qui a été dit à maintes occasions et à la réunion publique du 13 janvier 2016.

**Les référés préventifs** ont commencé : c'est un état des lieux de votre jardin et tout ce qui risque d'être **impacté** par les travaux (terrasses, végétaux etc...) est noté par un expert judiciaire.

L'expert vous enverra un compte rendu de l'état des lieux: vous **pourrez rajouter ce qu'il aurait oublié.**

Nous rappelons que le SIARCE s'est engagé à **remettre en état les jardins touchés** par d'éventuels dommages.

Il est **inutile de demander** à l'expert mandaté par le tribunal de Versailles ni même au **représentant de l'entreprise** quels travaux il va y avoir dans votre jardin : ils n'en savent encore rien.

C'est l'entreprise qui reviendra (probablement à partir de février mars) qui **décidera de la stratégie** à adopter après une nouvelle inspection des réseaux.

**En revanche**, si vous avez des inquiétudes concernant votre lot, des questions au moment du référé, l'expert, le représentant du SIARCE et de la Mairie, le représentant de l'entreprise et la Présidente se feront un plaisir de vous répondre

Ensuite **viendra le temps des travaux** qui devraient débuter en avril mais on ne sait pas encore par quel secteur cela commencera.

Il est possible que les travaux nécessitent l'arrachage de certaines haies mitoyennes ou parties de haies qui seront ensuite replantées.

Monsieur Lebrave voulait revenir sur le problème des claustras:

Voici ce qu'il avait prévu :

Nous avons pris **avec les 7 AFULS et le SIARCE** l'accord suivant : « **En attendant la repousse des nouvelles haies et pour préserver l'intimité de chacun, il sera mis en place des brandes en bruyère** » pour ceux qui le souhaitent. **Cette solution a été choisie car les brandes** sont souples et ont une durée de vie limitée pour pouvoir être jetées ensuite. Ce qui évitera la mise en place **de claustras interdits par les 7 règlements.** »

**Dans l'AFUL des Cailles, les résidents ont préféré la plantation de végétaux sans brande car s'il n'y a pas de problème particulier avec les voisins, cela permet aux plantes de pousser plus vite et mieux....**

En effet : les brandes seront **d'un côté et les végétaux de l'autre.** Un résident aura la vue sur les brandes et l'autre sur la haie. Le **manque de lumière** du côté brandes risque de faire **jaunir les arbustes** et **d'entraver leur croissance.**

## VI. COMMISSION ESPACES VERTS

Madame Basu

- **Le Bois :**

Rien à signaler en ce qui concerne l'entretien, nous continuons un entretien « léger » du bois afin de conserver cet espace sensible tel qu'il doit être.

La Présidente reprend la parole pour préciser : « En revanche une information suffisamment inquiétante pour qu'on en parle vient de nous parvenir ».

La construction de nouveaux logements, à côté du stade, augmentera la population scolaire pour l'école de la Verville à partir de la rentrée 2018, remettant à l'ordre du jour la vieille idée d'ouvrir notre bois du côté route de Chevannes. Un conseiller municipal a évoqué cette idée en précisant bien qu'elle lui était personnelle.

Nous sommes absolument contre cette ouverture du bois :

- D'abord le bois nous, vous appartient.
- Deuxièmement, notre bois est un espace sensible qui constitue tout un biotope de petits animaux et de plantes interdépendants.
- Chacun sait qu'un passage répété et bruyant modifierait le mode de vie des oiseaux, insectes, petits rongeurs, leur reproduction et ils finiraient par disparaître.
- Lors d'un passage dans un jardin rue des Ormes, nous avons pu voir un écureuil qui se servait du pont fait par les branches de ses arbres pour rejoindre les branches des arbres du bois ; c'est toujours un moment émouvant, sympathique de voir ce genre de chose. Il ne faut pas qu'on nous prive de cela.
- Nous avons la chance d'avoir une marée de jacinthes sauvages qui embaument notre bois, et même 2 orchis sauvages bien cachées...
- Les enfants sont pleins de vie et toujours prêts à faire des expériences : ils vont donc s'amuser à grimper aux arbres et forcément casser des branches, à cueillir des fleurs pour leur maîtresse ou leur maman.
- Ce ne sont pas les adultes qui les accompagneront qui les en empêcheront car ils n'auront aucune conscience que ce bois est un espace sensible qui doit être protégé. Les parents pourront même venir le weekend, cueillir de gros bouquets et même arracher des bulbes pour mettre dans leurs jardins.
- Il y a longtemps il y avait de nombreuses jonquilles que les cueillettes sauvages répétées ont fait disparaître.
- Un argument moins poétique : cela peut amener des personnes indésirables venant faire des repères pour des cambriolages. Il y a eu plusieurs cambriolages ces derniers temps à l'AFUL des Cailles.

**Nous sommes donc absolument opposés à l'ouverture du bois.**

Nous avons fermé le bois pour limiter la circulation de personnes étrangères à notre AFUL. Depuis, nous avons pu voir avec satisfaction que l'herbe et les petites plantes sauvages repoussent sur les merlons.

Il n'y a rien d'officiel, mais nous avons tenu à en parler ce soir pour que chacun reste vigilant, et nous comptons sur votre soutien si cette idée se concrétisait »

Fin de l'intervention de la présidente.

- **Pelouses et arbres :**

Nous continuons la transition engagée depuis deux ans vers un entretien plus naturel des espaces verts. Les tontes sont toujours espacées de 10 à 15 jours, les massifs ont été réduits afin de faciliter leur entretien sans désherbant.

Une bande plantée de fleurs sauvages, dans le grand espace vert entre les rues des Acacias, des Hêtres et des Chênes, a apporté à la résidence couleurs et insectes utiles (voir les photos sur le site). Cette

expérience qui a été favorablement accueillie par les résidents sera renouvelée l'année prochaine dans d'autres espaces verts.

Madame Le Breton déclare qu'elle a trouvé très agréable ce massif fleuri.

- **Chenilles processionnaires :**

Cela est sans doute dû au réchauffement climatique : nous constatons cette année une recrudescence importante de nids de chenilles cet hiver (de 3 à 4 fois plus que l'année précédente). Notre jardinier Monsieur Gerbeau a déjà retiré 152 nids avec l'échenilloir et il en reste encore d'innombrables non accessibles. Nous allons vérifier les anciens pièges et en installer de nouveaux.

Nous vous demandons de vérifier vos pins mais pas seulement car les chenilles s'adaptent à d'autres espèces : sapins, cèdres et dans certains endroits arbres fruitiers.

Nous rappelons d'ailleurs que nous avons un échenilloir à disposition à la maison de l'AFUL. Monsieur Gerbeau précise qu'il est extensible à presque 7 mètres.

Il n'y a pas actuellement d'action de lutte coordonnée à l'échelle départementale. Il appartient à chaque commune de lutter contre les chenilles. Pour Mennecy la mairie nous confirme qu'elle pose des pièges et qu'elle détruit les nids quand c'est nécessaire. Un arrêté municipal du 4 janvier 2016 obligeant les propriétaires à lutter contre ces fameuses chenilles vient nous être communiqué. Il est sur le site et nous l'afficherons à la maison de l'AFUL.

Les représentants des 7 AFUL rencontreront le Maire au sujet de l'arrêté.

Les différentes solutions évoquées :

- Les pièges aux phéromones sont difficiles à mettre en œuvre et onéreux.
- Les pièges à sacs sur les troncs sont efficaces à condition d'être vérifiés régulièrement, mais il faut que toute la région soit équipée. Un projet d'ensemble est indispensable.

Questions :

Monsieur Marguerie demande qu'on prévienne les résidents par mail du danger quand les chenilles descendent. La présidente répond que l'information a été faite à plusieurs reprises par le Verville Info, le site, les courriers électroniques pour les résidents qui ont donné des adresses. Elle en profite pour demander à ceux qui ne l'ont pas encore fait de communiquer leur adresse mail au Comité.

Monsieur Dessombs demande quels sont les prédateurs des chenilles processionnaires. Réponse : certaines mésanges qui doivent auparavant accepter les nids qu'on leur propose, mais elles ne peuvent nous débarrasser que des jeunes chenilles, les adultes sont trop grosses.

Madame Basu, pour conclure, soulève un coin du voile sur les projets de la commission espaces verts concernant la plantation d'arbres : un « Sequoiadendron giganteum » ramené tout à fait légalement de Californie, sera planté dès que possible, dans un espace vert où il s'adaptera très bien.

Elle présente alors à l'Assemblée le futur géant, haut actuellement d'une dizaine de cm. Il devrait grandir, comme ses congénères, d'un mètre par an !

- **Achat de matériel :**

Pour l'année 2016, nous envisageons l'achat d'un taille-haie.

- **Réunions Espaces Verts :**

La Commission Espaces verts continue les réunions avec Monsieur Gerbeau.

Le document unique (obligatoire pour l'Inspection du travail) a été élaboré. Ce document détermine toutes les tâches de notre jardinier, assorties des dangers et des risques correspondants. De nouveaux équipements de sécurité protégeant les différents dangers listés ont été achetés.

## VII. COMMISSION ADMINISTRATIVE

- Réunions de Bureau

Nous avons eu 11 réunions officielles du Comité Syndical (une par mois excepté au mois d'août). Bien entendu se sont greffées (hors bureau) d'autres réunions nécessaires selon l'importance des sujets.

Nous avons été amenés à traiter entre autre les questions suivantes:

- Mise en place de l'armoire CHE003 (fibre)
- Suivi du dossier de la "véranda non conforme"
- Rédaction des "Verville infos"
- Infraction au règlement (cette année quelques propriétaires ont installé des claustras interdits par notre règlement).
- Mutuelle de Mr Gerbeau (le jardinier)
- Circulation avenue de la Garde
- Mise en sécurité de l'installation électrique de la maison de l'AFUL
- Problème de stationnement
- Voiture ventouse
- SIARCE, suivi de la mise en place et conformité du regard de branchement des résidents (il ne reste qu'environ 40 personnes sans regard..).

Certains de ces sujets ont conduit à effectuer d'autres réunions avec les organismes concernés, hommes de loi, Mairie, Conseil Général, SIARCE...

- Entretien de nos maisons : fiches entretien des maisons mises en pages et distribuées
- Site de l'AFUL ([afuverville.free.fr](http://afuverville.free.fr))  
Mise à jour du site régulièrement.  
Nous rappelons que les "Verville info" et les comptes rendus de l'AG sont sur le site ainsi que le règlement.
- Point sur les ventes  
Cette année 37 ventes ont été réalisées par rapport à 10 l'année dernière et déjà 3 sont prévues pour le début de l'année 2016.

Questions :

Mme Dominé demande si le Comité connaît des adresses d'artisans pour la réfection d'auvents au-dessus des portes. On essaiera de se renseigner.

### **APPROBATION du RAPPORT MORAL**

Contre 0

Abstention 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

## VIII. RAPPORT des VERIFICATEURS aux COMPTES

Présenté par Monsieur Hillion

La commission de vérification des Comptes s'est réunie une fois par trimestre au cours de l'exercice 2014-2015.

Elle a pu vérifier toutes les pièces comptables fournies par Monsieur Dorliat trésorier en exercice. Elle est donc en mesure de certifier la sincérité des documents comptables fournis à l'Assemblée Générale. Elle recommande l'approbation des comptes pour l'exercice échu.

Cette année encore, les vérificateurs aux comptes tiennent à remercier monsieur Dorliat pour son dévouement et la qualité de son travail.

# RAPPORT FINANCIER

Monsieur Dorliat

## **I. POINT SUR LES COTISATIONS**

406 lots représentent une rentrée d'argent de 97338€, perçue par chèques, espèces ou virement bancaire.

Certains résidents dépassent malheureusement la date limite du 15 mars, ce qui occasionne des frais supplémentaires pour notre association, et une dépense d'énergie inutile. En cas de difficultés circonstancielles, des facilités de paiements sont toujours possibles, il suffit de se rapprocher du trésorier.

Au 30 novembre 2015, fin de l'exercice 2015, quatre cotisations n'ont pas été perçues. L'une entre les mains d'un notaire s'arrangera facilement, le second cas, difficile, a été soumis au Maire. Pour les deux autres, une action en justice est en cours.

## **II. BILAN FINANCIER 2015**

Le budget est divisé en deux chapitres : un chapitre commun et un chapitre TV.

- 1- Le chapitre commun à tous les lots est divisé en 3 parties, (espaces verts, administrative et financière). Chacune est divisée en plusieurs postes.

Pour le chapitre commun, les dépenses réalisées représentent 93% du budget prévu.

Malgré tout, deux postes ont dépassé ce budget :

Le premier concerne les actes juridiques : les frais notariés de l'achat de la parcelle devant la maison, les frais d'avocat dont une partie seront remboursés.

Le deuxième concerne les frais d'impression : il a été décidé d'informer tous les résidents du plan de distribution de la fibre dans le village par une page couleur dans un Verville Info.

- 2- Le chapitre TV est réparti sur les 380 pavillons reliés au réseau TV de l'AFUL.

Le budget prévu a été réalisé à 88,52 %. Cela s'explique notamment, par un geste commercial d'EDF suite à une erreur de leur part en cours d'année sur nos installations et contrats.

La commission financière a décidé de se doter d'outils comptables plus performants et de faire l'acquisition d'un logiciel de comptabilité et de paie.

A ce jour, les logiciels choisis sont à l'essai.

## **APPROBATION du BILAN FINANCIER 2015**

Contre 0

Abstention 0

Le bilan financier est adopté à l'unanimité

## **III. BUDGET PREVISIONNEL 2016.**

Le budget prévisionnel nécessite une augmentation de 15 €, portant la cotisation à 260 € pour les maisons en bande et à 183 € pour les maisons individuelles..

Ceci s'explique par l'augmentation du coût de la vie, à savoir la hausse des impôts, les hausses diverses des taxes et des charges, la mutuelle obligatoire de notre jardinier, les actions juridiques, les cotisations impayées, les obligations légales pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de notre salarié, etc....

Nous devons également agir en « bon père de famille », à savoir faire des provisions : 3000 € budgétés, soit 1000 € pour le chapitre TV et 2000 € pour le chapitre commun, en sachant qu'il faut prévoir des frais nouveaux, tels que l'élagage et la coupe de certains arbres dangereux par une société spécialisée.

## APPROBATION du BUDGET PREVISIONNEL 2016

Contre: 0

Abstention: 0

Le budget prévisionnel pour 2016 est adopté à l'unanimité.

## ELECTION DES SYNDICS

Les membres arrivant en fin de mandat sont Mesdames Basu et Duvauchelle, Messieurs Dorliat et Ruby

Mesdames Basu et Duvauchelle, Monsieur Dorliat se représentent et sont élus à l'unanimité.  
Monsieur Ruby ne se représente pas, Monsieur Arthuis qui déménage est donc démissionnaire.  
Il faut pourvoir au remplacement de ces deux syndics.  
Seul Monsieur Champenois se présente et est élu à l'unanimité.

Il n'y aura donc que 11 syndics pour le Comité, cela est suffisant pour fonctionner, **mais la part de travail de chacun sera plus importante.**

## ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Monsieur Chhoeu, absent, n'a pas fait connaître ses intentions.  
Madame Fauquet, Messieurs Hillion et Guy, se présentent.  
Ils sont élus à l'unanimité.

### Conclusion de la Présidente

Pour conclure, nous pouvons dire que l'année a été riche dans tous les domaines qui vous intéressent que ce soit la télévision, la fibre, les espaces verts, la décision d'utiliser un logiciel pour la gestion des comptes etc.

Cette nouvelle année sera une année très chargée : d'abord la rénovation des réseaux d'eaux usées par le SIARCE et ensuite l'arrivée tant attendue de la fibre.

Il reste encore et restera toujours des améliorations à apporter.

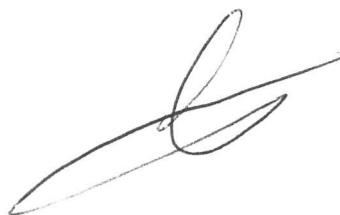
Fin de l'Assemblée Générale à 23h.

Les scrutateurs :

Claire Veislinger



Antonio Soave



# COMITE SYNDICAL 2016

Site internet : [afulverville.free.fr](http://afulverville.free.fr)  
E\_mail : [afulverville1@wanadoo.fr](mailto:afulverville1@wanadoo.fr)

\*\*\*\*\*

<b>PRESIDENT</b>	Mme DUAULT Josette 40 rue des Bergeronnettes	06.37.01.60.36
<b>1er VICE PRESIDENT</b>	Mr LEBRAVE Jacques 28, rue des Bergeronnettes	01.64.99.75.01
<b>2ème VICE PRESIDENT</b>	Mr SOAVE Antonio 7, place des Rouges-Gorges	01.64.99.64.07
<b>TRESORIERE</b>	Mme DUVAUCHELLE Joëlle 8, rue des Ormes	06.71.26.92.27
<b>TRESORIER ADJOINT</b>	Mr DORLIAT Florent 50, rue des Bergeronnettes	06.83.59.18.75
<b>TRESORIER ADJOINT</b>	Mr RIPOLL Pierre-Jean 1 rue des Acacias	06.19.99.74.19
<b>SECRETAIRE</b>	Mme VEISLINGER Claire 42 avenue de Mannassé	
<b>SECRETAIRE ADJOINTE</b>	Mme DUVAUCHELLE Joëlle 8, rue des Ormes	06.71.26.92.27

Mme BASU Claude  
83, avenue de Mannassé

Mme DELPIERRE Catherine  
35, rue des Sapins

## Commission Administrative

**Mme VEISLINGER**  
Mme DUVAUCHELLE

## Commission Financière

**Mme DUVAUCHELLE**  
Mr DORLIAT  
MR RIPOLL

## Commission Technique

**Mr SOAVE**  
Mr DORLIAT

## Commission "Cadre de vie"

**Mme DELPIERRE**  
Mme BASU  
Mr LEBRAVE  
Mr GOLFIER

## Commission Espaces Verts

**Mr LEBRAVE**  
Mme BASU  
Mr CHAMPENOIS

## Commission "Réseaux"

**Mr LEBRAVE**  
MR CHAMPENOIS

Mr HERMES P. Consultant pour notre site

Mr PUCET D. Consultant réseau eaux usées

Police municipale 01.69.90.00.00

Gendarmerie nationale 01.64.57.22.22

Adjoint au Maire d'astreinte (jour et nuit) 06.77.60.50.50

SEE: d'urgence 0810.891.891